

Dicrim

Commune de LAILLE

D.I.C.R.I.M.

***Document d'Information Communal sur les
Risques majeurs***

A quels risques sommes-nous exposés
à LAILLE ?

Ce qu'il faut savoir et les bons réflexes à adopter

Document à conserver

Mot du Maire

A quels risques majeurs sommes-nous exposés à Laillé?

Des risques naturels : Inondation, tempête, neige/verglas, canicule, grand froid, pandémie

Des risques technologiques : Transports de Matières Dangereuses (TMD), GAZ, THT, Pipe Line



L'ALERTE : comment la reconnaître ?

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger. En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :



- **Sirène** sur l'église:
 - début de l'alerte : signal long,
 - fin de l'alerte : arrêt de la sirène.
- Messages diffusés par un **véhicule municipal sonorisé**
- Messages sur les **panneaux d'information** de la commune
- **Site Internet** de la commune (www.laille.fr)
- **Visites** à domicile le cas échéant
- **Médias** : Radio locale (France Bleu Armorique 103.1 FM), télévision régionale, presse...

De manière générale

Ce qu'il faut faire.....		et ne pas faire.....	
	Se mettre à l'abri : que ce soit chez vous ou dans le premier bâtiment que vous rencontrez, vous devez vous réfugier et vous isoler au maximum du danger.	Aller chercher les enfants à l'école : les enseignants sont formés pour gérer ce type de situation (PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité). Vous vous mettriez en danger et vos enfants également.	
	Fermer tout : en vous confinant et en sécurisant fenêtres, portes et autres accès vers l'extérieur, vous serez plus en sécurité.	Téléphoner : afin de ne pas encombrer les lignes dont les services de secours ont besoin.	
	S'informer : écouter la radio ou la télévision.	Rester dans un véhicule ou à proximité des vitres. Allumer une flamme.	

Kit de sûreté à avoir chez soi

Radio à piles	Nourriture et eau	Médicaments
Lampe de poche	Couvertures, vêtements	Papiers personnels
Matériel de confinement (ruban adhésif, tissus pour colmater le bas des portes...)		

LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse,...). Le site de météo France (www.meteo.fr) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information générale est disponible sur les services télématiques et téléphoniques de Météo-France : 0 892 68 02 35

Niveau d'alerte	Conseils
	Vigilance absolue : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.
	Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les Pouvoirs publics
	Soyez attentifs : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés. Tenez-vous régulièrement informé de la situation.
	Pas de vigilance particulière

L'INONDATION



A Laillé, les inondations sont caractérisées par des crues de type fluvial de la Vilaine à montée lente. Les enjeux se situent au niveau de la zone de la Rouesnais et de la VC10 (crue centennale) restent inférieurs à 2 m.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

A l'annonce des crues :

- Fermer portes, fenêtres, aérations basses et veiller à l'étanchéité des parties basses,
- Couper le disjoncteur électrique et le gaz pour éviter électrocution et explosion,
- Ranger au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte identité, passeports,...etc),
- Déplacer les voitures stationnées à proximité des zones inondables.

Pendant l'inondation :

- S'informer de la montée des eaux, écouter les messages diffusés par les médias,
- Ne pas s'engager en zone inondée,
- Ne pas tenter de rejoindre des proches ou d'aller chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux,
- Evacuer seulement si les services officiels (Etat, mairie) en donnent l'ordre.

Après l'inondation :

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Rétablir l'électricité mais seulement après avis d'un professionnel et sur une installation sèche,
- Chauffer dès que possible,
- Circuler sur les routes avec prudence (chaussées boueuses et glissantes),
- Déclarer vos dégâts matériels à votre assureur.



LA TEMPÊTE



L'ensemble du département est exposé aux risques de tempête. A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Avant la tempête :

- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments,
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent,
- Rentrer les animaux et le matériel,
- Se mettre à l'abri.

Pendant la tempête :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias,

- Eviter tout déplacement à l'extérieur et surtout dans les zones boisées
- Suivre les consignes de sauvegarde

Après la tempête :

- Couper les arbres ou branches qui menacent de s'abattre,
- Eviter de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité,
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours.



LA CANICULE

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité en France. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes.

Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications surtout chez les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

En mairie, nous disposons d'un fichier nominatif de vigilance de personnes sensibles et isolées. Les personnes qui le souhaitent, peuvent venir se signaler.

Un réseau local de professionnels peut être actionné en cas de risque.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Avant la Canicule :

- Faire en sorte que votre habitation soit équipée de volets ou de stores,
- Vérifier que votre réfrigérateur fonctionne correctement,
- Repérer les lieux ouverts au public climatisés (galeries marchandes...etc).

Pendant la canicule :

- Fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil,
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur,
- Ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit,
- Se mouiller le corps plusieurs fois par jour,
- Boire régulièrement de l'eau,
- Ne jamais laisser un enfant ou un animal dans une voiture au soleil.

LE GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons etc. Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- Eviter les expositions prolongées au froid et au vent,
- S'habiller chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau,
- Se couvrir la tête et les mains ; ne pas garder de vêtements humides,
- S'alimenter convenablement et prendre des boissons chaudes (éviter l'alcool),
- Vérifier le bon fonctionnement du système de chauffage,
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, appeler le SAMU social : 115.

L'ACCIDENT de TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES



Le risque transport de matières dangereuses sur la commune est consécutif à un accident se produisant par voies routières ou sur les canalisations d'alimentation du gaz ou par le transport par pipeline. Il peut donc, à priori, survenir en plusieurs lieux de la commune. Les produits concernés peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs et générer l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique dans l'air, pollution des eaux et des sols.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- **Si vous êtes témoin d'un accident** : donnez l'alerte pompiers (18 ou 112 depuis un portable) et gendarmerie (17), en précisant
 - o le lieu,
 - o la nature du moyen de transport (camion, train,.....),
 - o le nombre approximatif de victimes,
 - o le numéro et le code du produit affiché sur le panneau orange à l'avant et à l'arrière du camion.
- Informer la mairie,
- Se conformer aux consignes de secours qui recommandent soit de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au moins à 300m),
- Si vous êtes chez vous, fermer tout (fenêtres, gaz et électricité)
- Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent,
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux,
- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias et sur le site Internet de la mairie (www.laille.fr).



COUPURE LIGNE A HAUTE TENSION (90000 Volts)



La commune de Laillé est traversée au nord par une ligne à haute tension de 90 000 Volt. Votre activité peut vous placer à proximité de la ligne électrique aériennes: en approchant trop près vous ou votre engin, vous pouvez provoquer **un arc électrique (ou amorçage)**. Respectez bien les distances de sécurité et les gestes essentiels de prévention.

En cas de tempête certaines lignes peuvent se couper et tomber à terre ayez alors les bons réflexes.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- Si vous êtes témoin d'une coupure HT : donnez l'alerte pompiers (18 ou 112 depuis un portable) et gendarmerie (17), en précisant
 - o le lieu,
 - o les personnes éventuellement blessées
 - Ne pas toucher aux personnes blessées quand elles sont encore en contact avec la ligne pour éviter d'être électrocuté
 - Ne pas toucher aux câbles même tombés au sol, ni aux pylônes
 - Eloignez vous de la zone.
- Informer la mairie,

LE RISQUE SISMIQUE



Le Département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone faible, c'est à dire avec des risques de sismicité de faible intensité mais non nulle. La construction parasismique et la maîtrise de l'urbanisme face à ce phénomène n'imposent pas d'exigences particulières pour la construction de maison individuelle, par contre elle en prévoit pour des bâtiments publics – voir décret N° 201-1254 du 22 octobre 2010.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Avant le séisme :

- Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

Pendant le séisme :

- Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets,
- Dans la rue, s'éloigner des constructions,
- A l'intérieur de chez vous, s'abriter sous une table ou dans un local réduit.

Après le séisme :

- Ecouter la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence
- Couper les réseaux : eau, gaz et l'électricité
- Evacuer l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré
- Evaluer les dégâts et les dangers.



LE RISQUE INFECTIEUX et LA PANDEMIE

On parle de risque infectieux, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur).

Parmi ces risques, celui de la pandémie fait l'objet d'un plan national qui est décliné au niveau communal par différentes actions.

Exemple : Qu'est-ce que la pandémie grippale ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes,
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant,
- En cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage,
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé du centre de vaccination correspondant à votre domicile.

RUPTURE DE CANALISATION DE GAZ

La commune est traversée par des canalisations de gaz de divers diamètres (200/400-250/300-500). Les produits concernés peuvent être inflammables, toxiques, explosifs et générer l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- **Si vous êtes témoin d'un accident** : donnez l'alerte pompiers (18 ou 112 depuis un portable) et gendarmerie (17), en précisant
 - o le lieu,
 - o la nature du dégagement gazeux
 - o le nombre approximatif de victimes,
- Informer la mairie,
- Se conformer aux consignes de secours qui recommandent soit de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au moins à 300m),
- Si vous êtes chez vous, fermer tout (fenêtres, gaz et électricité)

- Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent,
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux,
- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias et sur le site Internet de la mairie (www.laille.fr).

Numéros utiles

Pompiers : **18/ ou 112**

Gendarmerie : **17**

SAMU : **15**

Urgences (depuis téléphone portable) : **112**

GRDF(sécurité) : **0 800 47 33 33**

ERDF (dépannage): **0 810 333 035**

SAMU social : **115**

Eau (dépannage): **0 811 902 902**

Centre Antipoison : **02 99 59 22 22**

Météo.France : **www : meteo.fr**

France Bleu Armorique : 103.1 FM

France Inter : 1852 GO

TV Rennes

Mairie de Lailé

Rue de la Halte

35890 Lailé

Tél : 0299 425710/ Fax : 02 99 42 35 82

www.laille.fr

contact@laille.fr

Préfecture d'Ille-et- Vilaine

3 avenue de la préfecture – 35026 Rennes cedex 9

Tél : **0821 80 30 35** / Fax : 02 99 02 10 15

Rennes Métropole

4 avenue Henri Fréville 35207 Rennes cedex 2

Tél : **02 99 86 60 60** / Fax : 02 99 86 61 61

STAR : 0 811 555 535
